



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rythmes et vacances scolaires

Question écrite n° 119002

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les rythmes scolaires. Les collégiens développent des journées concentrant huit heures de cours. Ils suivent donc un rythme qui égale la durée légale de travail hebdomadaire en France. L'alourdissement de la journée scolaire est considéré par les acteurs du système éducatif comme préjudiciable aux élèves sur le plan de l'apprentissage et de la santé. Les journées longues et denses ne favorisent pas l'enregistrement des enseignements. Les temps de repos sont bouleversés. La pause du midi est réduite au minimum. Les journées s'achevant tard, les devoirs se terminent alors que la soirée est déjà avancée. Le sommeil, la récupération sont retardés et la fixation des savoirs est moins performante. Dans des classes de plus en plus chargées avec des volumes horaires extrêmement condensés, l'enseignement perd de son acuité et de sa qualité. Les rythmes scolaires n'ont cessé d'être bousculés sans résoudre les difficultés des élèves à absorber les programmes proposés. C'est l'équilibre entre le temps scolaire et la composition des programmes qu'il convient d'améliorer et sur ce sujet, il lui demande de lui préciser les arbitrages qui seraient favorisés et ainsi que leur calendrier d'application.

Texte de la réponse

Le comité de pilotage de la Conférence nationale sur les rythmes scolaires mise en place par le ministre pour réfléchir sur l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année scolaire a remis son rapport le 4 juillet 2011. Le comité a pris le temps d'auditionner de nombreuses associations et organisations afin d'approfondir ces questions et de travailler à une nouvelle articulation entre les temps de l'école, de la famille et de la société. Le ministre va étudier avec soin toutes les préconisations de ce rapport en appréhendant l'ensemble des paramètres de ce sujet complexe qui concerne de nombreux acteurs et qui doit tenir compte du contexte économique et social. Sur la base de ce rapport, le ministre va retenir les thématiques qui feront l'objet d'une concertation avec les organisations représentatives des personnels, les fédérations de parents d'élèves, les collectivités territoriales ainsi que les acteurs institutionnels, économiques et sociaux, associés au service public de l'éducation. Il est trop tôt pour envisager les suites qui pourront être réservées à ce rapport et en particulier quel sera leur impact sur les rythmes scolaires des collégiens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119002

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2011, page 10473

Réponse publiée le : 27 décembre 2011, page 13685